

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025
--

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 septembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Marcel JAEGER, Maire.

Etaient présents : Marcel JAEGER, Valérie GUILLOUX, Anne JAEGER, Martine MACE, Thomas MONGODIN, Rémy RIVOAL, Benoît VANDERMERSCH, Sophie PIEDOUE, Eva VADCARD, Sophie-Elodie D'HOINE.

N° 2025/09/01 : RENOUVELLEMENT PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire présente l'application Panneau Pocket. Cette application permet aux habitants d'avoir des informations en temps réel et elle est gratuite pour les administrés. Ce moyen de communication est beaucoup utilisé, la plupart du temps avec 80 ouvertures de messages et donc très utile. De ce fait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable. Il accepte la proposition d'un abonnement pour trois ans, pour un montant de 540 € TTC, avec un semestre supplémentaire offert, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

N° 2025/09/02 : RENOVATION DE L'EGLISE : ACOMPTE POUR L'ENTREPRISE DE COUVERTURE

Le commencement d'exécution des travaux est prévu pour le 15 septembre 2025. Monsieur le Maire présente l'état d'acompte n° 1 de l'entreprise « Société Falaisienne de Couverture » d'un montant de 67 982,64 € TTC, correspondant à la première tranche (état de situation n° 1 prévue dans le marché des travaux de rénovation de l'église). Par vote, le Conseil approuve à l'unanimité

N° 2025/09/03 : IMPLICATIONS POUR LA MAIRIE DU RAPPORT DU SPANC

Le contrôle indique que l'installation est conforme. Un bon de vidage n'a pas été fourni, du fait que, depuis la construction de la nouvelle mairie, aucune vidange n'a été faite. Le conseil prend acte du contrôle et des recommandations. Une vidange doit désormais être faite. Il est décidé de prendre contact avec un vidangeur.

N° 2025/09/04 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque année une subvention est versée à différentes associations. Il propose au conseil municipal de subventionner les associations suivantes :

- Association Sekoly : 150 euros
- Comité Juno Canada Normandie : 200 euros
- Essor du Val Clair : 12 enfants/ adultes x 40 euros = 480 euros
- Secours catholique : 200 euros
- Les Cinglais du cinéma : 100 euros
- Amicale des donneurs de sang du Cingal : 80 euros
- Collège du Cingal : 2 enfants : 80 euros
- SSIAD de Bourguébus et de Bretteville-sur-Laize : 50 euros.

Les propositions sont toutes adoptées par votes à l'unanimité.

Le Comité des fêtes, association indépendante de la mairie, a été rencontré. Il n'a pas déposé de demande. D'autres associations n'ont fait aucune demande ou n'ont pas remis de dossier complet.

N° 2025/09/05 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose d'intégrer explicitement dans le règlement les dispositions générales concernant le tapage nocturne et la nécessité de respecter la tranquillité des habitants proches de la salle communale. La proposition est adoptée à l'unanimité.

- INFORMATIONS DIVERSES

- Une lettre du Préfet du 8 juillet 2025 nous a annoncé la baisse de notre dotation de fonctionnement pour 2025. Elle est passée de 3 798 € à 2 790 €, soit une baisse de 27 % due à la baisse de population et à l'écèlement des subventions de l'Etat.

- Inondations de Robert Mesnil suite à un orage de grêle très spectaculaire et un écoulement brutal d'eau venant d'un champ ; des habitants ont été sinistrés malgré l'intervention des pompiers : une rencontre a eu lieu sur place avec les responsables techniques de la CDC le 9 juillet 2025. Nous n'avons pas eu connaissance des travaux envisagés à titre de prévention.

- Installation en juillet d'un coussin berlinois chemin de Daumesnil pour un montant de 2 613,84 € TTC. Selon les habitants proches, ce dispositif est d'une très grande efficacité.

- Projet de parc éolien : un comité de suivi avec NEOEN a eu lieu le 10 juillet 2025. Nous sommes dans l'attente de la décision que doit prendre la Préfecture. Une question doit être décidée par les communes concernées directement ou indirectement. Monsieur le Maire de Cintheaux s'est prononcé pour un partage de la valeur qui intègre les communes voisines pour un montant que nous estimons raisonnable (25 % de l'enveloppe), en expliquant que, pour aucun parc éolien proche et qui nous impacte visuellement, nous n'avions bénéficié d'aucun partage de la valeur.

- Projet de méthaniseur porté par un groupe de six agriculteurs. Il serait installé près de la linière sur une zone de trois hectares. Si ce projet se développe, une enquête d'utilité publique se fera.

- Projet de Data Center, porté par la CDC, en réponse à une demande des services de l'Etat : ce projet pourrait concerner les communes de Cintheaux ou de Cauvicourt. Nous sommes en attente d'informations et souhaitons donner la priorité à Cauvicourt ainsi que cette commune semble le souhaiter.

- QUESTIONS DIVERSES

- Prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026. La loi du 21 mai 2025 a modifié plusieurs dispositions, notamment en indiquant que, pour les communes de 100 à 499 habitants (cas de Cintheaux avec 188 habitants), le conseil municipal pouvait être constitué de 9 à 13 élus.

- Inscriptions et radiations sur les listes électorales : elles se font tout au long de l'année, avec comme date limite pour les nouvelles inscriptions le 6 février 2026. La commission de contrôle électorale se réunira vendredi 20 février 2026 à 17 h.

- Panneaux électoraux : le dossier est en cours de traitement.

Vu par le Maire de la commune de Cintheaux pour être affiché le 16 septembre 2025 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Cintheaux, le 16 septembre 2025

Le Maire
Marcel JAEGER

